Liberté de croyance et de conscience dans l’islam ? Ah bon !

écrit par David Belhassen | 28 mars 2019

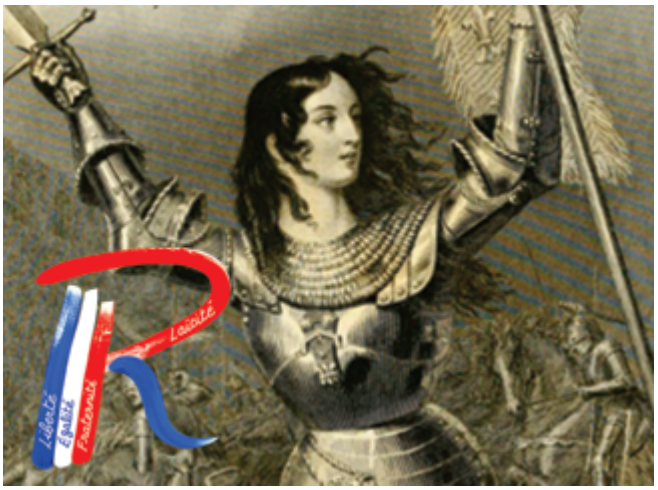

Face aux critiques – versets du Coran à l’appui – qui dénoncent l’islam comme étant une théologie politique totalitaire, intolérante, violente, et criminelle, les propagandistes islamistes rétorquent que l’islam ne prône nullement la coercition mais qu’il est une religion tolérante, voire pacifique, et que tout un chacun est libre d’adhérer à la religion de son choix. Et pour le démontrer, ils citent le verset 256 de la Sourate 2 du Coran.

Le voici, suivi de sa traduction française telle qu’on la trouve dans la quasi-totalité des traductions dites « officielles » du Coran :

لاَ إِكْرَاهَ فِي الدِّينِ قَدْ تَبَيَّنَ الرُّشْدُ مِنَ الْغَيِّ فَمَنْ يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِنْ بِاللَّهِ فَقَدِ اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَى لاَ انْفِصَامَ لَهَا وَاللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ

Nulle contrainte en religion ! La droiture s’est distinguée de l’égarement. Donc, quiconque nie le Diable et croit en Allah, alors il saisit l’anse la plus solide qui ne s’y brisera pas.

Et Allah est audient et savant.

Cette traduction soulève quelques questions :

1. Est-elle fidèle au texte ou une manipulation destinée aux locuteurs occidentaux qui ignorent le sabir coranique ?
2. S’agit-il bien de « liberté de croyance » dans ce verset, ou faut-il le comprendre autrement ?
3. Ce verset semble contredire d’autres versets du Coran qui prohibent et punissent l’apostasie (la possibilité pour un musulman de se convertir à une autre religion) ou qui interdisent la « mécréance » (les croyances non-monothéistes). Est-il donc « abrogé » par d’autres versets ?

En fait, il suffit de répondre à la première question pour que les deux autres tombent dans l’inanité.

Voici donc le verset en question et sa translittération phonétique, afin que le lecteur « non arabophone » puisse suivre le texte mot à mot.

لاَ إِكْرَاهَ فِي الدِّينِ قَدْ تَبَيَّنَ الرُّشْدُ مِنَ الْغَيِّ فَمَنْ يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِنْ بِاللَّهِ فَقَدِ اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَى لاَ انْفِصَامَ لَهَا وَاللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ

la ikraha fiy al diyn qad tabayana al rushdu min al ghay faman yakfur bi al t̲âghuwt wa yumin bi allah fa qad istamsak bi al ’urwat al wuthqa la infiçam laha wa allah sami’ ‘aliym

Note : Le mot « diyn » traduit communément (et fallacieusement) par « religion » a été mis en rouge.

Et à présent, voici la traduction littérale du verset sans falsifications, modifications ou autres fioritures ajoutées par les traducteurs (et tel qu'il apparaît dans le texte coranique, c'est-à-dire dénué de majuscules et de ponctuations) :

pas d'investigation dans le jugement déjà a été discernée la rectitude de la tortuosité et celui qui bouche l'erreur et croit en allah alors déjà attrape l'anse solide qui ne s'y fracassera pas et allah est audient savant

Notons dans le verset l'expression :**la ikraha fiy al diyn**

Je l'ai traduite par« **pas d'investigation dans le jugement** « , car de même que ***diyn*** est pris de la procédure de tribunal, et donc du domaine de la juridiction, ***ikraha*** lui est associé,

En effet, ***diyn*** ne signifie pas *religion*! Il vient d'une racine verbale hébraïque et araméenne *DWN* qui signifie « *juger*« , « *rendre un verdict*« , « *prononcer une sentence*« , « *décréter*« , « *arbitrer* » etc…

On le trouve par exemple dans le verset tiré du Livre de la Genèse où Jacob le patriarche bénit Dan, un de ses douze fils :

dan yadiyn 'amo ke ehad shibtey israel

(Traduction : *Dan jugera son peuple tel celui d'une des tribus d'Israël*). Notons ici le jeu de mots en hébreu biblique entre ***dan*** (juge) et ***yadiyn*** (il jugera).

Et le terme ***ikraha*** ne signifie nullement « contrainte ». Il vient lui aussi d'une racine verbale hébraïque et araméenne KRH, qui signifie « creuser », "faire une excavation", « fouiller », donc « rechercher » ou "investiguer" en termes juridiques. Traduire ***ikraha*** par *contrainte*, est une imposture !

Quant au concept de « religion » – dans le sens de Foi ou de Croyance -, il est totalement étranger à l'hébreu de la Bible et donc au sabir coranique qui a emprunté ces références linguistiques et théologiques du Pentateuque (« la Torah de Moïse »).

Pour dire « Foi », la Bible hébraïque fait usage du terme « *amen* » (« vérité », « confiance », « adhérence », « confirmation »), et certainement pas du mot « *diyn*« . Et il en est de la sorte dans le Coran dont une grande partie de son vocabulaire vient de la Torah. Et d'ailleurs le Coran fait usage du même terme hébreu « aman » (amen) pour dire « foi », « croyance », « vérité », etc… Notons également que la liturgie chrétienne fait également usage de cet « amen » hébraïque.

Mais alors, quelles sont les raisons (ou pressions ?) occultes qui ont incité les traducteurs du Coran à rendre « *ikraha* » par « contrainte » au lieu *d'investigation* et « *diyn* » par « religion » à la place de *jugement* ?

Et s'il s'agit d'une manipulation pour rendre le Coran « abordable » aux yeux des Occidentaux, ne faut-il pas la démasquer et la dénoncer en tant que telle ? Cette grave « entorse » au texte coranique, reprise et martelée par les propagandistes musulmans, afin de faire croire à une pseudo tolérance de l'islam (en s'affichant insidieusement sous le nom de traducteurs « honorables ») n'est-elle pas un *abus de confiance*qui doit être réprimé par la loi ?

D'autant plus que d'autres versets coraniques, révèlent justement l'intolérance implacable du Coran, de la *législation d'Allah* (et de son immuable juridiction appelée *Shari'a,* en usage jusques aujourd'hui dans les Etats musulmans) ! Voici un exemple (Verset 39, Sourate 9) :

قَاتِلُوا الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَلَا بِالْيَوْمِ الْآخِرِ وَلَا يُحَرِّمُونَ مَا حَرَّمَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ وَلَا يَدِينُونَ دِينَ الْحَقِّ مِنَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ حَتَّىٰ يُعْطُوا الْجِزْيَةَ عَنْ يَدٍ وَهُمْ صَاغِرُونَ

Traduction littérale :

Tuez ceux qui ne croient pas en allah et ni au jour dernier et qui ne prohibent pas ce qu'a prohibé allah et son envoyé et qui ne décrètent pas selon le décret de la loi parmi ceux à qui ont été données les écritures jusqu'à ce qu'ils payent la capitation de leurs mains et qu'ils soient humiliés

Ce verset indique bien que le mot « diyn » ne signifie pas « religion », mais « décret », donc « jugement » dans le cadre de la loi. Et notons le parallèle :

Verset 39, sourate 9 : دِينَ الْحَقِّ (« diyn el haq ») = « décret de la loi »

Verset 256, sourate 2 : الدِّينِ (« el diyn ») = « le décret », qui nous donne sans l'article : دِّينِ = diyn = décret.

Il n'y a donc aucune contradiction (ou abrogation) entre d'une part le verset 256 de la sourate 2 qui (selon les traductions françaises) prônent la tolérance (« nulle contrainte en religion ») et le verset 39 de la sourate 9 qui est radicalement intolérant (« Tuez ceux qui ne croient pas en Allah »). En vérité, les deux versets se complètent et s'expliquent l'un l'autre !

—

<u>Conclusion</u> :

Non seulement le Coran ne laisse aucune liberté de conscience et de croyance, mais il interdit également d'enquêter sur lui ou de le remettre en cause (y compris l'islam qui est son émanation).

Pire ! Il prône la contrainte, l'humiliation, et à terme la condamnation à mort de tout non-musulman !

Et ce ne sont pas uniquement les « mécréants » – athées, agnostiques, animistes, polythéistes, ou encore les « apostats de l'islam » -, qui sont menacés de condamnation à mort par la juridiction musulmane !

Même les croyants juifs et chrétiens – pourtant monothéistes-!, risquent la sentence capitale s'ils s'avèrent récalcitrants à la suprémaciste « législation d'Allah », en ne s'acquittant pas (entre autres) de l'impôt discriminatoire auquel ils sont astreints et dont sont exemptés les musulmans.